

YOUTH
NEXT
LEVEL

YOUTH NEXT LEVEL

RIPOSTES DIRIGÉES PAR LES
JEUNES : UNE DÉFINITION
POUR LES PARTIES PRENANTES
QUI SOUTIENNENT LE
LEADERSHIP DES JEUNES
DANS LA RIPOSTE AU VIH



© Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), 2024

Some rights reserved. This work is available under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/>).

Under the terms of this licence, you may copy, redistribute and adapt the work for non-commercial purposes, provided the work is appropriately cited, as indicated below. In any use of this work, there should be no suggestion that UNAIDS endorses any specific organization, products or services. The use of the UNAIDS logo is not permitted. If you adapt the work, then you must license your work under the same or equivalent Creative Commons licence. If you create a translation of this work, you should add the following disclaimer along with the suggested citation: "This translation was not created by UNAIDS. UNAIDS is not responsible for the content or accuracy of this translation. The original English edition shall be the binding and authentic edition".

Any mediation relating to disputes arising under the licence shall be conducted in accordance with the mediation rules of the World Intellectual Property Organization (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules>).

Suggested citation. Youth-led responses: a definition for stakeholders supporting youth leadership in the HIV response. Geneva: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS; 2024. Licence: [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/).

Third-party materials. If you wish to reuse material from this work that is attributed to a third party, such as tables, figures or images, it is your responsibility to determine whether permission is needed for that reuse and to obtain permission from the copyright holder. The risk of claims resulting from infringement of any third-party-owned component in the work rests solely with the user.

The designations employed and the presentation of the material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNAIDS concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

The mention of specific companies or of certain manufacturers' products does not imply that they are endorsed or recommended by UNAIDS in preference to others of a similar nature that are not mentioned. Errors and omissions excepted, the names of proprietary products are distinguished by initial capital letters.

All reasonable precautions have been taken by UNAIDS to verify the information contained in this publication. However, the published material is being distributed without warranty of any kind, either expressed or implied. The responsibility for the interpretation and use of the material lies with the reader. In no event shall UNAIDS be liable for damages arising from its use.

UNAIDS/JC3117E

INTRODUCTION

La Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2021 reconnaissent toutes deux l'importance d'investir dans des actions dirigées par les communautés pour mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030. Afin de mesurer et de soutenir efficacement les ripostes communautaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a chargé le Secrétariat de l'ONUSIDA d'élaborer une définition. De 2020 à 2022, les représentants des gouvernements, des organisations de la société civile et des donateurs ont délibéré conjointement sur les définitions et les recommandations pour élargir et rendre compte des ripostes communautaires au sida et des organisations communautaires engagées dans la riposte au sida. Ils ont recommandé les définitions, que le Conseil de coordination du programme a adoptées en décembre 2022.

Dans ce contexte, il a été reconnu que certaines communautés nécessitent leur propre définition en tant que sous-définition des ripostes dirigées par les communautés.

La définition des ripostes dirigées par les jeunes s'inscrit dans la catégorie des ripostes dirigées par les communautés, définies comme suit :

Les ripostes communautaires sont des actions et des stratégies qui cherchent à améliorer la santé et les droits de l'homme de leurs membres et qui sont spécifiquement informées et mises en œuvre par et pour les communautés elles-mêmes et les organisations, groupes et réseaux qui les représentent.

Les organisations, groupes et réseaux dirigés par la communauté, qu'ils soient organisés de manière formelle ou informelle, sont des entités dont la majorité de la gouvernance, de la direction, du personnel, des porte-parole, des membres et des bénévoles reflètent et représentent les expériences, les perspectives et les voix de leurs membres, et qui disposent de mécanismes transparents de responsabilité vis-à-vis de leurs membres. Les organisations, groupes et réseaux dirigés par la communauté sont autodéterminés et autonomes, et ne sont pas influencés par les programmes des gouvernements, des entreprises ou des donateurs. Toutes les organisations communautaires ne sont pas dirigées par la communauté.

Les organisations dirigées par des jeunes ont été au premier plan de la réponse au VIH, en fournissant une éducation et un soutien à leurs pairs, et en plaidant pour des changements significatifs afin d'améliorer leur vie. Dans le cadre du travail sur les ripostes dirigées par les communautés, l'ONUSIDA a travaillé en étroite collaboration avec The PACT, une coalition de plus de 150 organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes, pour élaborer une définition du terme « ripostes dirigées par les jeunes », afin de mieux soutenir et mesurer l'impact que les jeunes ont sur la riposte au VIH.

LE PROCESSUS

Un processus participatif a été mis en place, impliquant plus de 100 jeunes de toutes les régions pour soutenir l'élaboration de la définition. Tous les jeunes participant à des réunions fortement chronophages ont été indemnisés. Une enquête, ainsi que des consultations en anglais, en russe et en espagnol, ont permis aux jeunes, dans toute leur diversité, de participer au processus et de s'exprimer sur les ripostes apportées par les jeunes. Il a également été identifié dans le processus que pour qu'une définition des « ripostes dirigées par les jeunes » soit efficace, il faudrait une définition des « organisations dirigées par les jeunes », qui a été élaborée en même temps.

DÉFINITIONS

Organisations de jeunes

Les organisations dirigées par des jeunes sont des groupes et des réseaux de la riposte au VIH, organisés de manière formelle ou informelle, qui sont dirigés, informés et organisés par des jeunes¹ vivant avec ou affectés par le VIH, pour des jeunes vivant avec ou affectés par le VIH ; qui traitent des problèmes des jeunes ; dont au moins 80 % de la gouvernance, de la direction, du personnel, des porte-parole, des membres et des bénévoles sont des jeunes ; qui représentent les perspectives et les voix de leurs éléments ; et qui disposent de mécanismes transparents de responsabilisation.

Les organisations dirigées par des jeunes se caractérisent par des processus décisionnels horizontaux qui impliquent les jeunes dans toute leur diversité dans les décisions prises, et sont dirigées par des représentants des communautés de jeunes qu'elles servent.

Ripostes des jeunes

Les ripostes au VIH dirigées par les jeunes sont définies comme des interventions, des actions et des stratégies qui cherchent à améliorer la santé et le bien-être des jeunes vivant avec ou affectés par le VIH, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, et qui sont spécifiquement informées et mises en œuvre par et pour les jeunes vivant avec ou affectés par le VIH, et les organisations, groupes et réseaux (formels et informels) qu'ils dirigent.

Une action dirigée par des jeunes peut être mise en œuvre par une section, une branche ou un réseau dirigé par des jeunes au sein d'une organisation ou d'un réseau plus vaste qui n'est pas dirigé par des jeunes, à condition que la section, la branche ou le réseau dirigé par des jeunes ait un pouvoir de décision sur les activités et le budget, le cas échéant. En cas de financement, celui-ci doit être géré par la section dirigée par les jeunes.

1 Dans le contexte des définitions des ripostes et des organisations dirigées par des jeunes, les jeunes désignent les personnes âgées de 10 à 29 ans.

ORIENTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours du processus, les représentants des réseaux dirigés par des jeunes ont mis en évidence d'autres aspects des organisations et des ripostes dirigées par des jeunes qui, bien qu'ils ne soient pas nécessaires à la définition, devraient être soutenus par l'ONUSIDA et faire l'objet d'une collaboration avec les organisations qui répondent à ces critères.

Organisations de jeunes

- Le conseil d'administration et la direction devraient idéalement être composés de 95 % de jeunes. Les autres membres du personnel rémunéré devraient idéalement être composés à 80 % de jeunes. Le reste du personnel devrait idéalement être âgé de moins de 35 ans.
- Les premiers bénéficiaires des organisations de jeunes devraient être les jeunes. En outre, les dirigeants doivent être représentatifs des jeunes communautés qu'ils servent.
- Les jeunes à tous les niveaux de l'organisation et les jeunes bénéficiaires devraient, dans la mesure du possible, être impliqués dans la prise de décision de l'organisation. Le conseil d'administration, la structure de gouvernance et la direction doivent faire participer le personnel, les bénévoles et les bénéficiaires dans toute leur diversité aux processus de prise de décision.
- Représenter les voix et les points de vue de ses mandants signifie que les dirigeants, le personnel, les membres et les bénévoles de l'organisation doivent appartenir aux communautés qu'ils servent.

Ripostes des jeunes

- Les participants à la riposte doivent être âgés de 10 à 29 ans.
- Les ripostes doivent être créées par les jeunes, pour les jeunes. Les jeunes qui conçoivent la réponse doivent être représentatifs des jeunes qu'ils visent à soutenir.
- Les ripostes apportées par les jeunes doivent être dirigées et conçues par des jeunes dans toute leur diversité. Cela inclut les jeunes femmes, les jeunes hommes, les jeunes LGBTQI, les jeunes travailleurs du sexe, les jeunes qui consomment des drogues, les jeunes qui sont ou ont été en prison ou dans d'autres milieux fermés, les jeunes handicapés, les jeunes autochtones, les jeunes neurodivers et les jeunes de tous âges, y compris les adolescents.
- L'élaboration de ces définitions et orientations vise à soutenir la réalisation des objectifs 30-80-60 définis dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2021.² Pour plus d'informations sur l'avancement des ripostes dirigées par les jeunes au niveau national, voir Youth Next Level: guide visant à renforcer les ripostes durables au VIH dirigées par les jeunes et Youth Next Level : étapes de mise en œuvre dans les pays, disponibles sur le site Web de l'ONUSIDA.

2 Lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida en 2021, les États membres ont approuvé ces objectifs et se sont engagés à accroître la proportion de services liés au VIH fournis par les communautés, notamment en veillant à ce que, d'ici 2025, les organisations dirigées par les communautés fournissent, le cas échéant dans le contexte des programmes nationaux, 30 % des services de dépistage et de traitement, en mettant l'accent sur le dépistage du VIH, le lien avec le traitement, le soutien à l'observance et à la rétention, et la connaissance du traitement ; 80 % des services de prévention du VIH pour les personnes issues de populations à haut risque d'infection par le VIH, y compris pour les femmes au sein de ces populations ; et 60 % des programmes visant à soutenir la réalisation des catalyseurs sociétaux.

**YOUTH
NEXT
LEVEL**